

FRAGIL

MÉDIAS • CULTURE • ÉDUCATION

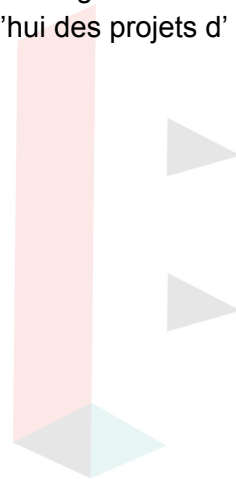
Présentation de Fragil

Association d'éducation aux médias et aux pratiques numériques

Fragil se positionne depuis sa création en 2002 à la croisée de plusieurs dimensions : Médias, Culture et Éducation. A l'origine média culturel et social créé dans la métropole nantaise dans le style Do It Yourself, Fragil accompagne également aujourd'hui des projets d'éducation aux médias et aux pratiques numériques à dimension régionale.

Fragil c'est :

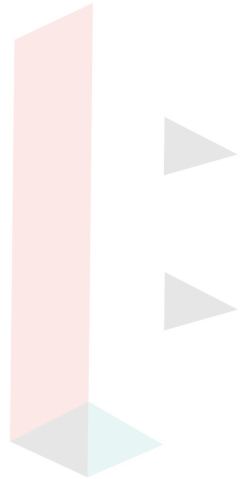
- la publication d'un [magazine en ligne](#) et la production de projets éditoriaux grâce à des citoyens-médias.
- la conception et l'animation d'actions d'[éducation aux médias](#) et aux pratiques numériques.



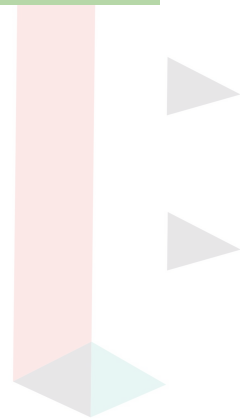
Harcèlement et Cyberharcèlement, quelles différences ?

Lisez les étiquettes

Mettez vous d'accord et séparez les en 3 groupes :
harcèlement / cyberharcèlement/ les deux

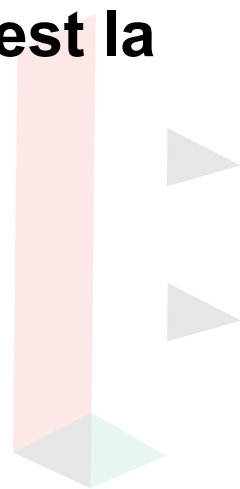


Débat mouvant



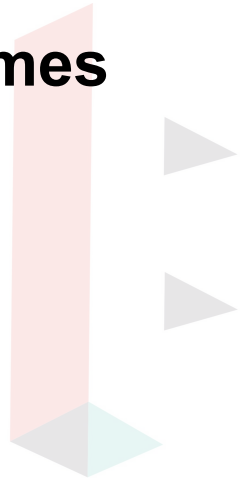
Débat mouvant

Se faire insulter dans la rue et par message c'est la même chose



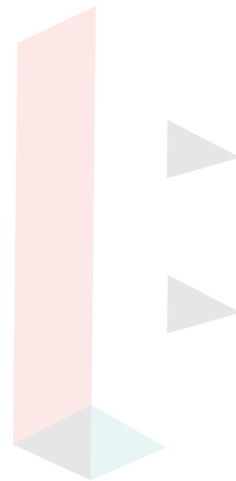
Débat mouvant

Les harceleurs sont très souvent des hommes



Débat mouvant

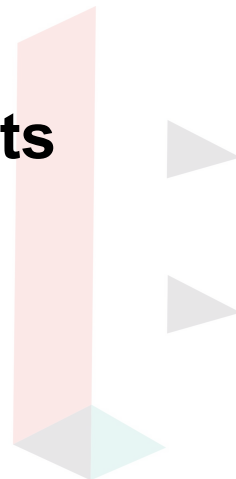
**Le cyberharcèlement se passe
uniquement sur les réseaux sociaux**



Débat mouvant

**Le cyberharcèlement concerne
uniquement les adolescentes et adolescents**

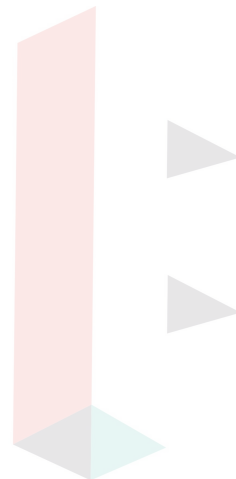
27% des 18-24 ans ont été la cibles d'insultes contre 12% de la population



Débat mouvant

Un emoji peut vous envoyer au tribunal

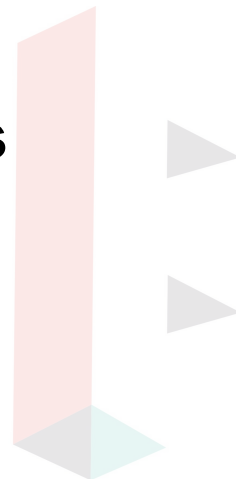
Source : En 2016, dans la Drôme, un homme a été condamné à 6 mois d'emprisonnement dont 3 fermes pour un emoji revolver.



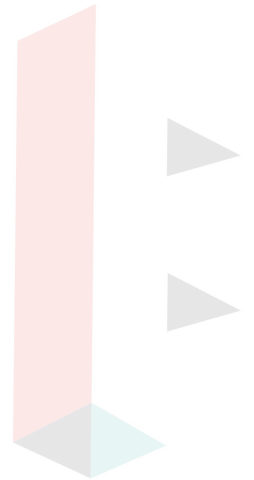
Débat mouvant

**Seule la police ou la gendarmerie
sont compétentes pour aider les victimes**

Source : [Aider les victimes](#)



Le cyberharcèlement



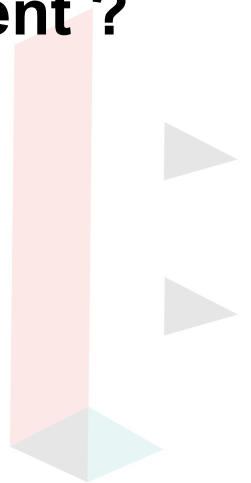
Statistiques (Loire Atlantique)

- **-19%** : En 2013, 6,9% des collégiens déclaraient être victimes de harcèlement scolaire. En 2017, ils n'étaient plus que 5,6%, soit une baisse de 19%.
- **Les garçons davantage concernés** : 6,7% de garçons contre 4,4% de filles.
- **+50% d'insultes sexistes** : les filles sont 2 fois plus touchées que les garçons, 11,1% contre 5,9%
- **Le cyberharcèlement** : 11% des élèves déclarent avoir été humiliés ou insultés via internet.



Définition

Comment définiriez-vous le cyberharcèlement ?



Définition

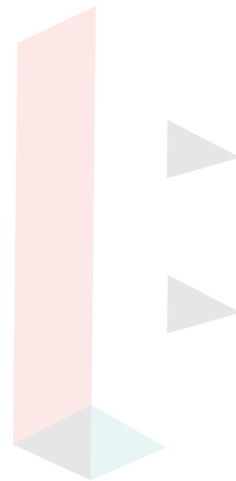
Le **cyberharcèlement** est une forme de harcèlement conduite par divers canaux numériques. Le cyberharcèlement et le harcèlement traditionnel ont de nombreux points communs. Seule la forme change, puisqu'il s'agit d'agressions répétées sur le long terme envers un individu dans le but de nuire à celui-ci, mais diffusées par des moyens de communication numériques.

Le **cyber-harcèlement** ou **harcèlement en ligne** est un délit consistant à **intimider ou à humilier de façon répétitive une personne à travers Internet**. Des propos insultants, menaçants ou dégradants sont tenus à l'égard d'une victime **en passant par les divers moyens de communication en ligne** : réseaux sociaux, forums, blogs, chat instantané, jeux vidéo...etc.



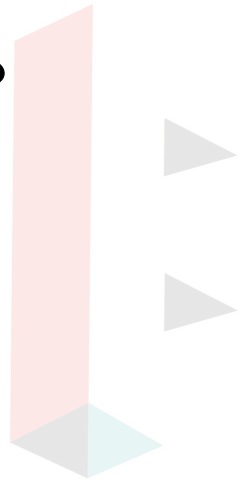
Le cyberharcèlement

- Le cyberharcèlement n'est pas un phénomène parallèle : 60% des cyberharcelés le sont aussi dans la cour.
- Les réseaux sociaux ne servent que de prolongement à un harcèlement classique.
- La viralité, l'intrusion et l'acharnement jusqu'en dehors de l'établissement accroissent la violence du rejet.
- La maison n'est même plus un lieu de répit.



Le cyberharcèlement

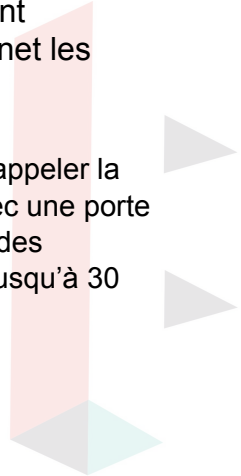
A votre avis, quelles sont les formes que peut prendre le cyberharcèlement ?



Le cyberharcèlement

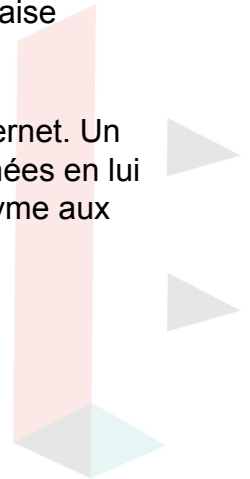
Les formes de cyberharcèlement

- **L'usurpation d'identité** : Il est très (trop) facile de créer une identité en ligne en se faisant passer pour quelqu'un d'autre. Et d'autant plus avec les réseaux sociaux.
- **Le doxing** : La technique du *Doxing* consiste à utiliser des programmes et techniques afin de récupérer des données ciblées à partir des moteurs de recherche. Ces données permettent notamment au harceleur de cibler ses menaces. Un pirate rend disponibles sur tout l'Internet les données d'une personne afin de se venger, ou par simple malveillance.
- **Le swatting (canular téléphonique)** : Ce canular téléphonique malveillant consiste à appeler la police pour signaler un crime ou un terroriste imaginaire. La personne ciblée peut se retrouver avec une porte de maison défoncée, sinon plus. Les premiers cas de swatting sont apparus aux États-Unis dans des communautés de joueurs en ligne. L'auteur d'un tel canular risque plusieurs années de prison et jusqu'à 30 000 euros d'amende en France.



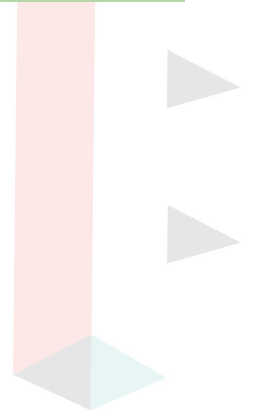
Le cyberharcèlement

- **Discours haineux / Diffamation / Trolling** : Les trolls sont des personnes qui cherchent volontairement à agacer les autres membres d'un forum. Des messages menaçants peuvent être directement envoyés à la victime, notamment par messagerie privée. Des intimidations ou moqueries en ligne peuvent s'en suivre, des rumeurs peuvent également être lancées sur Internet
- **Revenge porn** : Plusieurs personnes se partagent des photos intimes. A la fin d'une relation, une personne se venge d'une autre en publiant des photos ou vidéos intimes de son partenaire sur Internet. De façon plus générale, des photos ou vidéos humiliantes de la victime en mauvaise posture peuvent être publiées. Elles ne portent pas forcément sur la nudité.
- **Le cyberstalking (la traque sur internet)** : Il s'agit d'une traque répétitive sur Internet. Un individu en veut à sa victime et va la poursuivre pendant plusieurs semaines, mois ou années en lui laissant régulièrement des "indices" de son passage. Il essaye également de rester anonyme aux yeux de la victime.

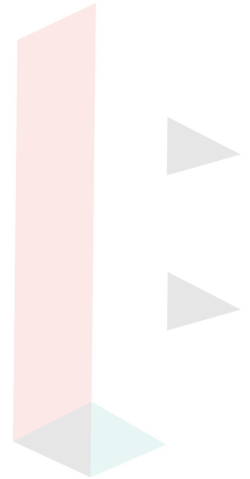
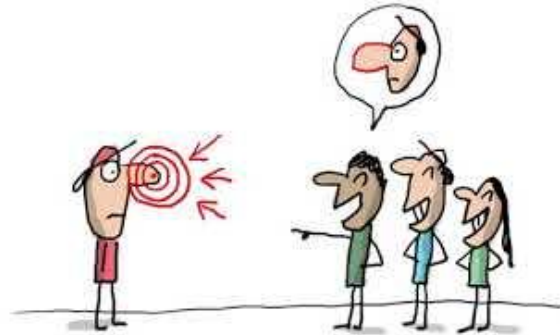


Vidéos sur le cyberharcèlement

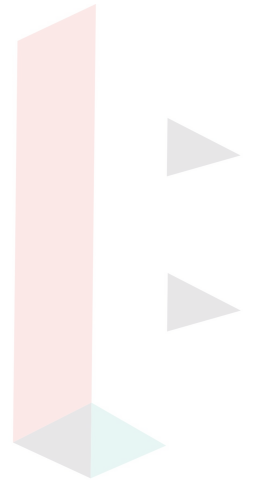
Observez bien les vidéos qui vont suivre ...



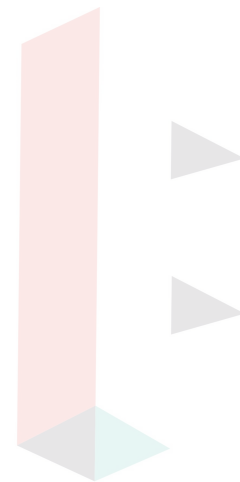
Vidéo cyberharcèlement



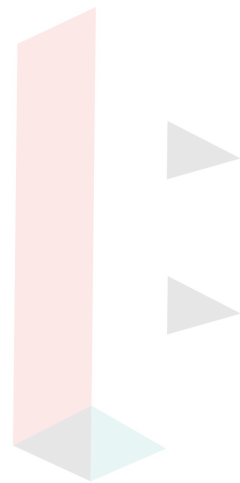
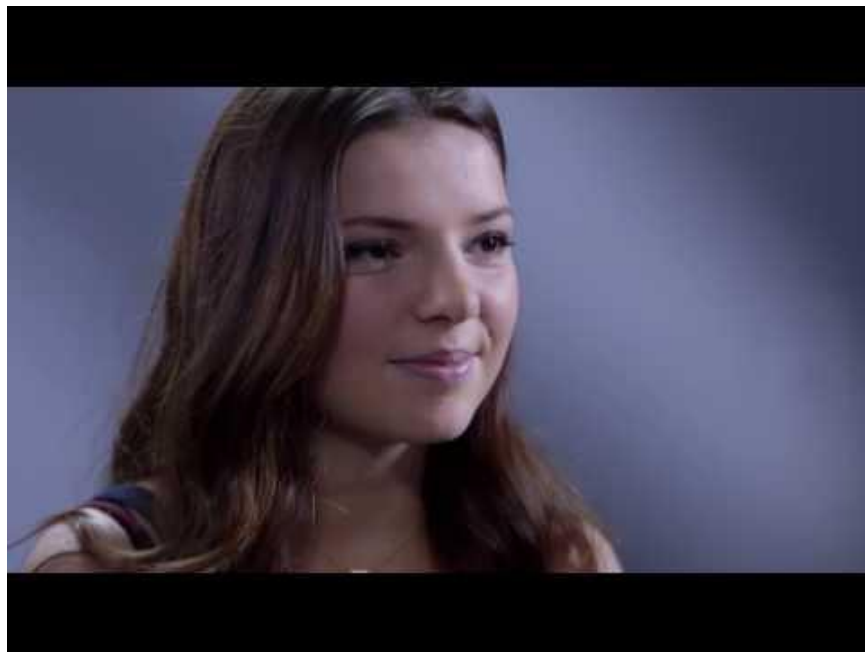
Vidéo cyberharcèlement



Vidéo cyberharcèlement



Vidéos



Témoignages

Sarah, 17 ans

“J'ai été victime de harcèlement scolaire pendant toute ma scolarité. J'étais nouvelle au collège depuis la 6ème. Je pensais ouvrir une nouvelle page. Mais les personnes ne m'appréciaient pas.

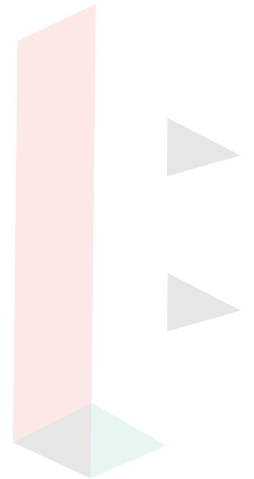
Ensuite, en 3ème, des photos de moi tournaient dans mon collège et circulaient sur Snapchat. Je n'avais aucune idée d'où ça venait. C'était un effet boule de neige. Si quelqu'un me critiquait, les copains de cette personne me critiquaient aussi. Quand j'ai menacé de porter plainte, je n'ai visé personne. J'ai juste dit : 'Si vous continuez, je peux porter plainte'. Je savais qui l'avait fait. Il y a une fille qui est venue me voir et qui m'a dit : 'Tu veux porter plainte contre moi, salope ? Va te suicider !'

J'ai fini par aller au commissariat. Il fallait montrer les messages, donc j'y suis allée seule car je voulais préserver mes parents.

Le plus dur, ça a été de comprendre pourquoi on me harcelait. On finit par se dire qu'ils ont raison. Je me disais que si autant de personnes pensaient ça de moi, peut-être qu'il fallait que je les écoute. Ça m'a amené à faire plusieurs tentatives de suicide.”

Les signes

Selon vous, quels sont les signes du cyberharcèlement ?

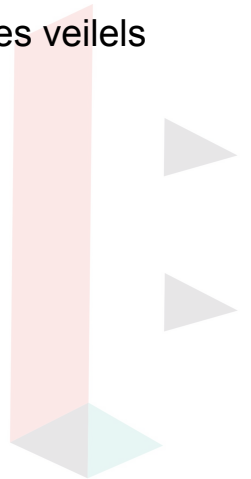


Les signes

Quels signes doivent alerter les parents ?

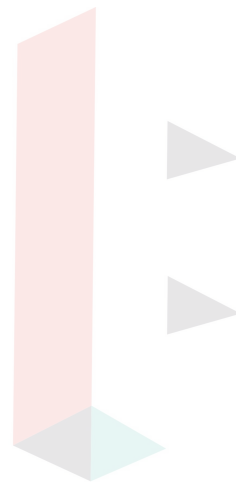
Les enfants ne se confient pas nécessairement à leurs parents en cas de harcèlement ou de cyberharcèlement :

- Maux de tête et de ventre, torticolis ou autres blocages le dimanche soir ou les veilles de rentrée scolaire.
- Chutes de notes spectaculaires
- Changements négatifs dans les rapports familiaux (fratrie ou parents)



Que faire ?

**Selon vous, que faire si vous êtes
victime de cyberharcèlement ?**

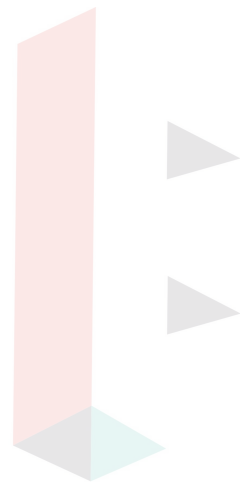


Que faire ?

- Passer en revue les **paramètres de confidentialité** sur les réseaux sociaux et autres sites contenant vos informations personnelles.
- **Changer régulièrement** vos mots de passe.
- Faire très attention aux **réponses aux questions secrètes**.
- **Mettre à jour** son ordinateur et ses logiciels.
- Changer tous ses mots de passe et ses adresses e-mail **si l'on quitte son conjoint**.
- **Limiter le nombre d'informations personnelles** qu'on partage en ligne.
- **Ne pas répondre à des inconnus**.
- **Définir des alertes Google** pour être mis au courant dès lors que du contenu nous concernant est publié sur le web.
- Faire des **captures d'écran en guise de preuves**. Et garder quoiqu'il arrive toutes les conversations. Puis se renseigner sur [le droit](#).
- **Informers son entourage** et son patron que l'on est victime de cyber-harcèlement.

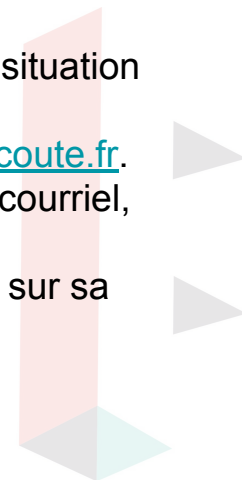
Que faire ?

Selon vous, que faire si votre enfant est victime de cyberharcèlement ?



Que faire ?

- **Briser la honte d'être une "balance"** : la honte doit changer de camp, c'est le harceleur qui doit avoir honte, non le harcelé
- **Discuter avec votre enfant** pour analyser le degré de harcèlement ou de cyberharcèlement
- **Rassurer votre enfant** sur le fait que ce n'est pas de sa faute
- **Informers l'équipe éducative** de son école
- **Contacters le 3020** (la plateforme nonaharcèlement.education.gouv.fr) si la situation ne s'améliore pas
- vous pouvez également composer le **0800 200 000** ou vous rendre sur netecoute.fr. La plateforme propose une assistance gratuite, anonyme, confidentielle par courriel, téléphone, chat en ligne, Skype.
- **Proposer un échange avec un ou une psychologue** pour poser des mots sur sa souffrance et l'aider à comprendre ce qui lui est arrivé
- **Ne pas intervenir directement** auprès des harceleurs ou harceleuses



Cyberharcèlement : les risques

Que dit la loi française :

Le harcèlement via internet (mails, réseaux sociaux...) est un délit.

Il est plus sévèrement puni si la victime a moins de 15 ans.

- jusqu'à 18 mois de prison et 7500€ d'amende pour un auteur mineur
- jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 d'amende pour un auteur majeur [Source](#)

Exemple de condamnations :

- > [18 mois d'emprisonnement](#) pour avoir forcé des jeunes filles mineures de moins de 15 ans à se déshabiller sur des réseaux sociaux
- > [Un an de prison ferme](#) pour des faits de harcèlement (majoritairement via SMS et internet).
- > [6 mois de prison avec sursis, 7500€ d'amende et 2000€ de dédommagements](#) pour 2 harceleurs de la journaliste Nadia Daam
- > [6 mois de prison avec sursis et 5000€ de dédommagement](#) en comparution immédiate pour menace de mort sur Nadia Daam
- > [3 mois de prison ferme](#) pour le cyberharceleur de Nikita Bellucci
- > [8 mois de prison avec sursis et 2 ans de mise à l'épreuve](#) pour un mineur coupable de cyberharcèlement



Ce que dit la loi

Le fait de **harceler une personne par des propos ou comportements répétés** ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un **an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende** lorsque ces faits ont causé une **incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours** ou n'ont entraîné **aucune incapacité de travail**.

L'infraction est également constituée :

- a) Lorsque ces **propos ou comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes**, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;
- b) Lorsque ces **propos ou comportements sont imposés à une même victime**, successivement, par **plusieurs personnes** qui, même en l'**absence de concertation**, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition.

Les faits mentionnés aux premier à quatrième alinéas sont punis de **deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende** :

- 1° Lorsqu'ils ont causé une incapacité totale de travail supérieure à huit jours ;
- 2° Lorsqu'ils ont été commis sur un mineur de quinze ans ;
- 3° Lorsqu'ils ont été commis sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de leur auteur ;
- 4° Lorsqu'ils ont été commis par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique ;
- 5° Lorsqu'un mineur était présent et y a assisté.

Les faits mentionnés aux premier à quatrième alinéas sont punis de **trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende** lorsqu'ils sont commis dans deux des circonstances mentionnées aux 1° à 5°.

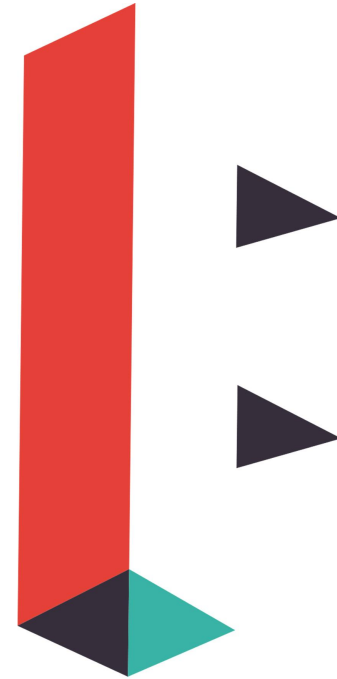
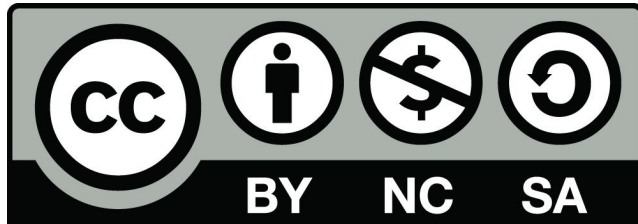
Cette ressource pédagogique est produite par [l'association Fragil](#).

Fragil est un tiers-lieu dédié à l'accompagnement des pratiques médiatiques et numériques dans la région Pays de la Loire.

Suivez nous sur [Twitter](#).

Contact : educationauxmedias@fragil.org

Cette ressource pédagogique est produite sous licence Creative Commons CC BY-NC-SA.



FRAGIL

MÉDIAS • CULTURE • ÉDUCATION